

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1049>

Justice pour les victimes des abus sexuels des Eglises !

- Communiqués, prises de positions, actions -

Publication date: vendredi 30 mai 2014

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés



C'est un article fort intéressant que « **Le Point** » dans sa livraison du 23 mai 2014 publie. Lisons-le intégralement : « *Gênant, à l'heure où le [Vatican](#) fourbit de nouvelles armes contre les curés pédophiles. Selon le père d'une jeune victime, le diocèse de [Paris](#) a protégé et protège encore l'un de ses prêtres, malgré sa condamnation en avril 2012 pour 'agression sexuelle sur mineur de 15 ans par personne abusant de l'autorité de sa fonction'. Le [tribunal de grande instance de Paris](#) avait, à l'époque, prononcé contre le père C. une peine de six mois de prison avec sursis, assortie de l'interdiction pour une durée de cinq ans d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec les mineurs.*

Suffisant pour que l'Église empêche toute future relation entre le condamné et de jeunes ouailles ? Le pape François le martèle depuis son arrivée au Vatican : l'omerta a vécu, un rigoureux principe de précaution doit désormais s'appliquer. À la demande du Saint-Père, une commission d'experts bâche sur les procédures à mettre en place pour répondre aux affaires. Début mai, elle révélait que 848 prêtres avaient, depuis 2004, été 'défroqués' à la suite d'actes pédophiles, et 2 572 autres 'isolés', dans des monastères. Quid du père C. ? Après sa condamnation, le diocèse de Paris l'a affecté à un service d'archives puis, à l'automne dernier, l'a nommé aumônier adjoint d'un hôpital privé catholique de Paris... situé dans le quartier où habite la famille.

C'est par hasard que le père découvre l'annonce de la nomination : le diocèse n'a pas cru bon de l'en informer. 'On le remet en contact avec des personnes vulnérables ! Est-ce qu'il faut comprendre qu'il retrouvera à terme une paroisse ? On se moque de nous !' 'On', comprendre d'abord Mgr André Vingt-Trois, archevêque de Paris, vers qui, pourtant, il s'était tourné en juin 2011 après avoir découvert les SMS enflammés qu'envoyait à son fils âgé de 14 ans le curé de sa paroisse. La plainte qu'il dépose alors à la Brigade de protection des mineurs est classée sans suite en septembre de la même année, faute d'un témoignage de la victime. Et la réponse qu'il reçoit de l'archevêque se résume à un 'allez en paix, circulez'.

Faux, évidemment faux, prétend aujourd'hui le diocèse - qui ne souhaite pas dévoiler pour autant la teneur des propos. 'Nous n'avions pas à cette époque tous les éléments pour évaluer la gravité de l'affaire, mais nous avons été très vigilants, nous avons éloigné ce prêtre de la paroisse.' À l'automne, en effet, le curé est envoyé dans un monastère au Maroc. Mais, l'été précédent, il a accompagné les Journées mondiales de la jeunesse. Depuis sa retraite, il continue d'envoyer des messages à l'adolescent, qui finit par se confier à ses parents. Une nouvelle enquête est ouverte, le prêtre est placé en garde à vue. Le diocèse assure qu'il a, cette fois, envoyé un dossier à la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui, au Vatican, suit les dossiers de pédophilie : elle aurait validé ensuite les différentes décisions prises par l'archevêque dans le dossier. Nous sommes allés plus loin en rendant publiques au sein de la paroisse les accusations portées contre ce prêtre, afin que d'éventuelles autres victimes puissent se manifester.'

Au cours de ses auditions, le prêtre reconnaît une attirance pour les jeunes garçons, un penchant homosexuel, laisse entendre que le second est à ses yeux moins grave que la première. Il admet en outre des sentiments obsessionnels pour l'adolescent et des 'caresses' sur le torse, parfois en dessous des vêtements. Le garçon ajoute que le père C. a essayé à plusieurs reprises de l'embrasser. 'Au départ, ce n'était pas sexuel, mais c'est vrai que ça l'est devenu', déclare le prêtre, cité dans l'exposé des motifs du jugement rendu en avril 2012. 'Comme il revenait, je n'avais pas conscience que c'était traumatisant.' Le tribunal condamne, tout en notant que les atteintes sexuelles sont 'extrêmement ténues', et estime après expertise que l'injonction de soins ne s'impose pas.

'Nous avons scrupuleusement respecté les recommandations de la justice, assure le diocèse. À l'hôpital où il est affecté, il est encadré par une équipe d'aumôniers. Surtout, l'hôpital ne comprend pas de service de pédiatrie.' Il peut

y avoir des patients à partir de 15 ans et quelques mois, nuance le directeur de l'établissement, mais ils sont extrêmement peu nombreux.' *Lui a découvert l'affaire dans l'hebdomadaire Marianne du 16 mai dernier. Et grince des dents.* 'Je suppose qu'il s'agissait de réinsérer ce prêtre, l'intention était certainement bonne. Mais nous risquons à l'avenir d'être plus vigilants sur les personnes que nous propose l'archevêché.'

À ce jour, ce dernier n'a pas décidé de l'avenir du père C. au sein de l'aumônerie. C'est notre hôpital de proximité, s'insurge le père de famille. Vous m'imaginez être hospitalisé, demander à recevoir la communion et tomber nez à nez avec lui ? Comment une décision pareille a-t-elle pu être prise alors que, même après le jugement, il avait essayé de se remettre en contact avec notre fils ? 'Écoeuré', il se dit prêt, au besoin, à aller défendre directement sa cause à Rome. L'Église est une famille. Notre rôle, à nous, croyants, est de soutenir nos prêtres, mais aussi de dire quand les choses ne vont pas. D'un côté, le Vatican se montre extrêmement ferme aujourd'hui sur ces dossiers ; de l'autre, l'Église de Paris fait comme si rien ne s'était passé.' À tout le moins, elle a agi trop peu, et trop tard. »

Plusieurs commentaires s'imposent

Tout d'abord, celui qui porte, preuves à l'appui, cette accusation terrible contre l'Église de couvrir les agissements d'un prêtre pédophile n'est pas un libre-penseur mais un croyant qu'on ne peut soupçonner d'anticléricalisme.

Ensuite, le déroulement des faits et la place dans la hiérarchie de l'Eglise catholique des personnes incriminées (notamment l'archevêque de Paris) mettent à bas tout le système de propagande du Saint-Siège qui affirme combattre la pédophilie dans ses rangs et contrevient à une décision de justice envers un pédophile condamné.

Enfin, cette affaire, jointe à d'autres, prouve combien est justifiée la décision du Congrès de fondation de l'AILP (**Association Internationale de la Libre Pensée**) à Oslo en 2011 d'engager, notamment, une campagne « *pour révéler et dénoncer les crimes commis par les prêtres* ». Nous aurons largement l'occasion de discuter de cette campagne lors du **IVe Congrès de l'AILP** à Londres le lundi 11 août. Pour cela, nous devons être nombreux et aider nos amis de différents pays à pouvoir effectuer le voyage.

quote>« Nous voulons que justice soit rendue aux victimes des Eglises.

Justice n'est pas repentance. La repentance est une donnée religieuse qui n'engage que les Eglises, se plaçant elles-mêmes au-dessus des lois humaines. Nous voulons la justice, ce qui implique, en cas de culpabilité reconnue, des sanctions, y compris judiciaires, financières et morales.

Justice pour les victimes des abus sexuels des Eglises ;

les abus sexuels des Eglises se révélant être une institution de l'Institution. »

La Fédération de Paris de la Libre Pensée vous appelle à rejoindre son combat !

Inscription au IVème Congrès de l'AILP

11 août 2014

Londres - Conway Hall (ST)

Nom - Prénom :

Adresse :

Pays :

@ :

; Inscription au congrès (incluant traductions + collation à la mi-journée) : 25 euros (20 £ ou 30\$)

; Je ne peux participer au Congrès de Londres, mais je verse Euros pour aider à la participation de délégués d'autres pays

Bulletin et règlement (chèque à l'ordre de la **Libre Pensée**) à renvoyer à : **Libre Pensée - 10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris**

Règlement possible également par virement SEPA à la Banque Postale Paris : FR30 2004 0112 4495 9X02 060 ou par carte bancaire sur www.fnlp.fr